

UN DÉCÈS EN CLASSE : DE L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN À UN PROTOCOLE D'ANNONCE

ALIX NOBLE BURNAND

En tant qu'enseignante, Alix Noble Burnand a été confrontée à plusieurs décès, accidentels ou non, d'élèves, de parents d'élèves, de collègues. Ces expériences l'ont poussée à entreprendre des études universitaires pour légitimer ses interventions, ainsi que pour questionner la relation ambiguë que notre société entretient avec la mort¹.

Chaque fois je me posais les mêmes questions : fallait-il parler de ce décès en classe ? Si oui, comment ? Quels écueils éviter ? Comment faire pour ne pas susciter de l'émotion, de la peur, des questions embarrassantes chez les élèves ? Et les émotions des enseignants ? Comment faire le tri entre leurs histoires personnelles réactivées par l'événement et l'événement lui-même ? Comment gérer les questions délicates de la pluriculturalité, de l'intimité des familles ? Était-ce aux enseignants de traiter ce problème existentiel ? Le plus simple consistait à ne rien dire, à faire le dos rond et à attendre que ça passe.

Un jour, le bruit court dans mon établissement qu'un père d'élèves serait mort à l'étranger dans un terrible accident d'avion. Trois jours plus tard, la rumeur est confirmée. Les orphelins ne manquent pas l'école un seul jour. Autour d'eux, la gêne est palpable. Personne ne sait que dire, enseignants, camarades. Un mutisme désolé s'installe. Comment lever cette chape de silence qui paralyse tout le monde, autoriser la parole et remettre en mouvement la vie de la classe ? Avec l'infirmière scolaire et l'accord du directeur, nous jetons les bases d'un « temps de parole » pour les classes concernées : lettre aux parents, outils inspirés du *débriefing*, répartition des rôles, disposition de la classe.

Cette première expérience ainsi que beaucoup d'autres, suivies d'un cursus académique, m'ont permis de développer des outils d'intervention pour les institutions impactées par la mort (pro-

toque, matériel pédagogique), de proposer des formations pour les professionnels touchés², de me plonger dans le monde complexe de l'enfant pour mieux comprendre ses besoins et la nature de ses peurs, et établir des passerelles avec les professionnels de terrain, dont les psychologues et les cellules de crise.

Aujourd'hui, des outils et un dispositif éprouvé existent³. Ils permettent d'anticiper l'événement pour agir de façon adéquate le moment venu. Ils articulent quatre phases distinctes, de l'annonce au temps de parole, avec pour objectifs spécifiques de structurer le temps, d'organiser les actions à mener et de préciser les compétences des divers partenaires en présence.

Ce protocole soulève parfois des réticences. En effet, évoquer la mort pourrait magiquement la faire survenir. Mieux vaut attendre que « ça » arrive pour réagir. Le mot même de « protocole » hérisse : on y voit une mainmise, une rigidité incompatible avec la complexité de situations diverses et la légitimité de chacun à se positionner selon ses valeurs propres. La mort s'« intimise » de plus en plus : l'annonce du décès individuel (le faire-part de décès) a tendance à disparaître, les cérémonies dans l'intimité se multiplient, le mode de sépulture change. Dans un tel contexte, l'annonce institutionnelle peut être considérée comme une violence. Pour certains, l'annonce doit être soumise à l'autorisation de la famille touchée. L'agacement devant ce qui apparaît comme une dramatisation : n'en fait-on pas trop ?

Ces réticences sont révélatrices d'une société où la mort quitte le monde communautaire pour devenir toujours plus une affaire privée, où les repères de sens font défaut, où l'éclatement des familles rend difficile l'organisation des obsèques, où l'émotion tient souvent lieu de réflexion. La peur de la mort, le silence dans lequel on croit devoir l'enfermer ne font qu'augmenter l'angoisse qu'elle suscite. Et si, à ne plus lui en donner, on lui donnait toute la place ? La proposition d'un dispositif d'annonce institutionnelle questionne la relation de l'individu à l'institution à laquelle il appartient : jusqu'à quel point l'institution doit-elle se faire l'écho de la privatisation de la mort ?

L'objectif principal de ce dispositif est de contenir l'événement dramatique, de renforcer les « parois » de l'institution en respectant les compétences spécifiques de ses constituants, pour les protéger de l'effet d'annonce. Ce faisant, on évite que l'événement ne s'ensauvage, soulevant dans son sillage confusions, réactions personnelles, rumeurs infondées, initiatives individuelles, dramatisation et divisions internes. Tout cela affaiblit la cohésion d'un établissement, morcelle l'équipe et met à mal le sentiment d'appartenance et de sécurité, tant pour les élèves que pour les enseignants.

Alix Noble Burnand est formatrice d'adultes, conteuse et thanatologue (MAS en soins palliatifs et thanatologie). Avant cette spécialisation, elle a enseigné pendant plus de vingt-cinq ans dans divers établissements secondaires.

Bibliographie sur www.hepl.ch/prismes

Notes

- 1 Cet article est une introduction à une contribution écrite avec Carol Gachet, psychologue d'urgence, à paraître dans un prochain ouvrage sur le deuil à l'école : cf. page 58.
- 2 Cf. programme de formation continue de la HEP Vaud : PE030 et PE031.
- 3 Dont le Groupe ressource d'accompagnement et de formation en cas d'incidents critiques (GRAFIC) qui propose une formation aux cellules de crise des établissements.